

Charade Classic 2018

« *Le rendez-vous auvergnat des collectionneurs autos et motos* »

Exposer votre savoir-faire, au circuit de Charade, dans une concentration mensuelle rassemblant près de 600 collectionneurs, 3 000 visiteurs à chaque reprise. Un espace de 2000m² d'exposition, un service de restauration, food-truck et buvette vous attend.

De la célèbre Porsche 911 à la populaire Dauphine, toutes les marques, tous les modèles, tous les styles sont représentés à l'occasion de Charade Classic.

Au centre de la France, à deux pas de Clermont-Ferrand, collectionneurs, curieux, visiteurs et professionnels se rassemblent en toute convivialité dans un circuit rempli d'histoire des sports mécaniques.



Calendrier de l'année :

- 1^{er} avril – Salon Auto/Moto années 60
- 6 mai – Concentration Renault 6 et Renault 4
- 3 juin – US Motors Festival (autos, motos, véhicules de l'armée)
- 1^{er} juillet – Hippie Day's (Combi, Coccinelle, etc...)
- 5 août – Les cabriolets
- 7 octobre – Les 70ans de la 2cv

Exposants :

20 stands couverts de 24m² (alimentation électrique incluse) et une quarantaine d'emplacements nus au sein du Vintage Market sont disponibles à chaque Charade Classic, au contact direct de votre clientèle.

Renseignements et réservations par téléphone au 04 73 295 295
ou par mail infos@charade.fr

Plan d'implantation Charade Classic 2018



1 2 Stands couverts

Paddock Classic

Vintage Market

Paddock Vintage

Paddock Youngtimers

Parking Orga'

Paddock Clubs

Parking Motos

1

Espace restauration Depailler

2

Stand viennoiserie

3

Buvette et snack

4

Food Truck





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Retour du formulaire :

Rond-Point de Manson

63122, Saint-Genès-Champanelle

Tél : 04 73 295 295

Mail : infos@charade.fr

RESPONSABLE

Nom : Prénom :

E-mail :@..... Site Web :

Portable : Fixe :

EXPOSANT

Société / Association/ Particulier(*) : Nom du stand :

Adresse :

Code Postal : Ville :

THEME

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pièces détachées, outillage, mécanique | <input type="checkbox"/> Presse |
| <input type="checkbox"/> Accessoires | <input type="checkbox"/> Clubs, associations |
| <input type="checkbox"/> Garage, carrosserie | <input type="checkbox"/> Antiquités |
| <input type="checkbox"/> Artistiques | <input type="checkbox"/> Produits locaux |
| <input type="checkbox"/> Concessionnaires | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |
| <input type="checkbox"/> Food Truck | |

INFORMATIONS

Avez-vous déjà participé à un Charade Classic ? Oui Non

Combien de véhicule souhaitez-vous exposer sur votre stand : 0-1 1 et +

(Joindre au dossier Marque, Modèle, Année, Photo et copie de la carte grise à infos@charade.fr)

A quel Charade Classic souhaitez-vous participer ? (voir calendrier à la suite, cocher les dates retenues) :

- | | | |
|--|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} Avril | <input type="checkbox"/> 3 Juin | <input type="checkbox"/> 5 Août |
| <input type="checkbox"/> 6 Mai | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} Juillet | <input type="checkbox"/> 7 Octobre |

Emplacement (**):		Quantité	PRIX TTC ¹	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/>	Stand couvert : intérieur (24m ² : 4x6)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 Emplacement de 24m² ➤ 2 titres d'accès « exposant » donnant accès à l'ensemble du site ➤ 1 parking exposant ➤ Électricité & eau 	100€	
<input type="checkbox"/>	Vintage Market/Espace Brocante : extérieur Profondeur de 4m par tranche de 3m linéaire.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 emplacement en mètre linéaire ➤ 2 titres « exposant » donnant accès à l'ensemble du site ➤ 1 parking exposant 	10€ les 3m. linéaire	
Parking Supplémentaire (pour véhicule accompagnant (**):		Quantité	PRIX TTC ¹	TOTAL TTC
Préciser la quantité souhaitée. <input type="checkbox"/> Véhicule utilitaire : <input type="checkbox"/> Camping-car : <input type="checkbox"/> Camion plateau : <input type="checkbox"/> Semi-remorque (dimensions) : <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :			5€ par Véhicule	
Restaurant – 25 euros TTC (hors boissons)		Quantité	PRIX TTC ¹	TOTAL TTC
Tickets restauration souhaité			25€	
Location tente montée (**)		Quantité	PRIX TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Souhaite louer une tente (Module 3x3m montée)			Sur devis	
Frais de dossier				Gratuit
Coût TTC total pour 1 CHARADE <i>Classic</i>				
Nbre de manifestations auxquelles vous souhaitez participer (selon dates retenues au recto)				
TOTAL GENERAL				
Nombre de dates à reporter dans le bulletin au verso.				

J'ai lu et j'accepte le règlement du Charade *Classic* 2018 dont je reconnais avoir pris connaissance et je dégage de toute responsabilité les organisateurs.

A

Signature :

Le/...../.....

Cachet

Article 1 : ORGANISATION

Les événements **CHARADE Classic** sont organisés par le Circuit Automobile de Charade.

Adresse : Rond-point de Manson

63122 Saint-Genès-Champanelle

Mail organisation : infos@charade.fr

Site : <http://www.charade.fr>

Tel accueil : 04 73 295 295

Conformément à ce qu'il a signé sur son formulaire d'inscription, chaque participant accepte le présent règlement et s'engage à le respecter.

Le circuit **vert** de la Chaîne des Puys est un site exceptionnel, et nous demandons à tous nos visiteurs de respecter l'environnement naturel dont ils bénéficient durant ces événements.

Article 2 : OUVERTURE AU PUBLIC

Les 6 **CHARADE Classic** 2018 auront lieu les dimanches de 9h00 à 17h00 :

1^{er} Avril : sur le thème Salon de l'Auto de 1968

6 Mai : Spécial R4 et R6

3 Juin : US Festival (Américaines, Militaires, et Bikers)

1^{er} Juillet : les Hippie Day's (VW : Coccinelle, Combi et Buggy)

5 Août : Cabriolets tout type

7 Octobre : Les 70 ans de la Deudeuche

Les exposants ou leurs représentants devront se conformer aux instructeurs de l'organisation, concernant l'entrée et sortie des véhicules et des marchandises dans l'enceinte du circuit.

Article 3 : ADMISSION « Vintage MARKET » et « STAND couvert intérieur »

Ne seront autorisés à exposer et vendre des produits uniquement les professionnels et associations (ou leurs représentants), ayant un lien direct avec le monde de l'automobile, la moto, les accessoires auto-motos, les vêtements de sports, jouets, horlogerie, catalogues. Ces produits doivent être conformes à la réglementation Française.

Article 4 : MISE EN PLACE

Les exposants et partenaires pourront prendre possession de leur emplacement à partir du dimanche matin 8h00 et ce jusqu'à 9h00. Les stands devront être installés pour l'ouverture au public soit 9h00. L'exposant fera en sorte aucun carton d'emballage, papiers, plastiques, ou autre débris, ne soient visibles par le public. L'organisation se réserve le droit de faire évacuer ces déchets à la charge de l'exposant.

Article 5 : INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription accompagnés du règlement, devront être adressés à l'adresse suivante :

Circuit de Charade

CHARADE Classic 2018

Rond-point de Manson

63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Tél : 04 73 295 295

L'inscription est obligatoire, chaque exposant doit :

- Accepter le présent règlement
- Compléter, signer et apposer son cachet sur le formulaire d'inscription
- Joindre impérativement le règlement correspondant aux options choisies,
- Chèque global à l'ordre de TRESOR PUBLIC.

Article 6 : CONDITIONS ET MODE DE REGLEMENT

-Conditions : 100% à la commande

-Règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

-Virement bancaire RIB Domiciliation TPCLERMONT

IBAN FR76 1007 1630 0000 0020 0515 813

BIC TRPUFRP1

Article 7 : CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription sera validée une fois le virement (ou le chèque) encaissé. Un email ou courrier de confirmation sera envoyé à l'exposant par l'organisation. Les différents éléments relatifs à la commande (titres d'accès, badges véhicules,

tickets repas, accès parkings, etc...) seront envoyés ultérieurement.

Article 8 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi de la semaine précédant l'évènement, soit 10 jours avant. Pour les inscriptions sur plusieurs CHARADE Classic idem soit 10 jours avant la 1ère date. Les inscriptions reçues après ces dates pourront être refusées.

Article 9 : DEMONTAGE

Tous les stands devront entièrement évacués, matériels et décors inclus au plus tard le dimanche soir 18h00.

Article 10 : RESILIATION

Le formulaire d'inscription accompagné de son règlement constitue un engagement ferme. Les éventuels désistements devront être communiqués à l'organisation par voie de courrier recommandé avec accusé réception au plus tard 21 jours avant la date de l'évènement. Passé ce délai le règlement reste acquis à l'organisation.

Article 11 : RESTAURATION

Outre les habituels « Food Trucks », service snacking et buvettes, un service de restauration sera mis à disposition des participants et exposants. Le restaurant au niveau de la salle Patrick Depailler dispose d'une capacité de 120 couverts. Service en continu de 11h00 à 14h00. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité, merci de passer commande en utilisant votre formulaire d'inscription. Inscription dans la limite des places disponibles.

Article 12 : CONDITIONS D'EXPOSITION

Toute exposition de véhicules ou de pièces, se fait sous l'entière responsabilité de l'exposant. L'organisateur n'étant aucunement responsable en cas de perte, de vol ou de dommage de toute nature que ce soit subit par l'exposant.

De même l'exposant devra s'assurer que les conditions d'ancrage de ses propres tentes (VINTAGE Market), respectent les règles et procédures en la matière.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable des transactions intervenues durant l'évènement.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant dès lors qu'elle estime qu'il n'y pas de lien direct avec la vocation de l'évènement ou pour des raisons de sécurité.

L'organisation ne fournit aucun matériel. Chaque exposant doit amener son propre matériel, tables, chaises, etc....

Article 13 : ASSURANCE

Responsabilité civile de l'organisateur : elle couvre tous ceux et celles qui participeront à l'organisation, y compris les spectateurs.

L'organisateur est déchargé de toutes responsabilités concernant les véhicules stationnés et exposés dans l'enceinte du circuit.

Article 14 : TRACT, PROSPECTUS, DEGRADATION

Les exposants sont autorisés à distribuer tracts et prospectus, dès lors que ceux-ci mentionnent les règles et normes liées à l'environnement.

Article 15 : SONORISATION

Les exposants ne peuvent en aucun cas utiliser leur propre sonorisation. L'organisation se réserve le droit d'assurer la sonorisation afin d'effectuer l'animation durant l'évènement.

Article 16 : FORCE MAJEURE – ANNULATION – REPORT

L'organisation peut annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure lié aux conditions climatiques, économiques, sociales ou politiques. En cas d'annulation le règlement sera intégralement restitué à l'exposant.

Article 17 : LITIGES

En cas de litiges entre l'organisation et l'exposant, le tribunal de commerce du siège de l'organisation sera seul compétent.

Nom du représentant habilité

Fait à :

Cachet et signature (Obligatoires)

